

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023 À 18 HEURES 30

N° DEL2023_004 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 février 2023 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 8 février 2023.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Yves CHAPRON, Jacky MIQUEL

Membres présents non votants :
Mesdames, Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Messieurs, Frédéric CABROLIER, Thierry DUFOUR, Jean-François ROCHEDREUX, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève MARTY (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à David DONNEZ), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Christine TAMBORINI (pouvoir à Alfred KROL), Martine LASSERRE (pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

N° DEL2023_004 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif des transports urbains 2023, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à 12 872 846,00 € dont :

7 858 046,00 € en fonctionnement
5 014 800,00 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- la vente des prestations de service	898 500,00 €
- le versement transport	4 750 000,00 €
- la participation de la région	474 000,00 €
- les autres produits de gestion courante	50 000,00 €
- des atténuations de charges	80 546,00 €
- des produits exceptionnels dont le remboursement des sinistres	165 000,00 €
- une participation exceptionnelle du budget général	1 400 000,00 €
- Amortissement des subventions reçues	40 000,00 €

Total des recettes **7 858 046,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 909 111,00 €
- les charges de personnel	3 917 875,00 €
- les atténuations de produits	5 000,00 €
- la dotation aux amortissements	915 000,00 €
- l'intérêt de la dette	85 000,00 €
- les charges exceptionnelles et dépenses imprévues	16 060,00 €
- un virement à la section d'investissement	10 000,00 €

Total des dépenses **7 858 046,00 €**

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- une enveloppe d'emprunt	3 684 800,00 €
- la dotation aux amortissements	915 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
- Opérations patrimoniales	405 000,00 €

Total des recettes **5 014 800,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

- le remboursement en capital de l'emprunt	652 000,00 €
- du programme de renouvellement du parc de véhicules	1 335 000,00 €
- des études de faisabilité d'un site multimodal	40 000,00 €
- les services aux usagers et équipements sur réseau	232 800,00 €
- Centre technique Lebon	2 310 000,00 €
- Opérations patrimoniales	405 000,00 €
- Amortissement subventions reçues	40 000,00 €
Total des dépenses	5 014 800,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 janvier 2023,

VU la commission ressources et équipements publics du 7 février 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif des transports urbains 2023, annexe au budget principal, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes à 12 872 846 € dont :

7 858 046 € en fonctionnement
5 014 800 € en investissement

Fait le 14 février 2023,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Pierre DOAT